Compatibilité climatique CAP Prévoyance

(Genève ville, SIG et communes)

Caractérisation

CAP Prévoyance un volume d'investissement total d'environ CHF 5.5 milliards et se classe environ au 44e rang des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

CAP Prévoyance a adopté depuis longtemps une Charte d'investissement responsable, présentant des critères détaillés de durabilité (Environmental, Social, Governance ESG), qui fait partie intégrante du Règlement de placement (Annexe 1). Ces critères détaillés prévoient notamment l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des placements. CAP Prévoyance applique ces principes aux actions, obligations, au Private Equity (actions non cotées) et aux placements alternatifs non transparents. Les critères couvrent notamment l'anticipation et la réduction des émissions polluantes. En outre, des critères d'exclusion sont observés; les entreprises qui réalisent une partie importante de leur chiffre d'affaires avec p.ex. les armements sont exclues. Cette Charte d'investissement responsable a été revisée en 2021. Nouvellement inclus au moyen d'une liste d'exclusion à mettre à jour de manière dynamique sont (voir aussi ci-dessous):

- un engagement contre le réchauffement climatique en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone,
- l'exclusion des entreprises de l'extraction et l'utilisation du charbon
- l'exclusion des entreprises des énergies fossiles dont l'extraction est controversée
- les exclusions normatives d'investissement qui ont pour objectif de radier de l'univers d'investissement des pays (zones géographiques) ainsi que des sociétés sujettes à des controverses, notamment lorsque les démarches d'engagement et de dialogue n'ont pas permis d'améliorer les pratiques conduisant à l'exclusion; ces exclusions normatives tiennent notamment compte des normes définies par des organismes internationaux comme les Nations Unies (Global Compact), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou les dispositions relatives aux droits de l'Homme.

Dans son Rapport d'activité 2019, CAP Prévoyance précise que l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de «best-in-class». De plus, elle informe que les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte et que, à défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

Dans son Rapport d'activité 2020, la Caisse informe que, en 2020, les travaux de révision de la charte se sont poursuivis et les instances ont confirmé leur volonté d'intégrer le plus largement possible les critères ESG, notamment en s'engageant davantage contre le réchauffement climatique, ceci afin de contribuer à la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone. Cet accent, mis sur la prise en compte des risques climatiques, comprend le désengagement progressif des investissements dans le segment des énergies fossiles et la réduction de la consommation énergétique dans le domaine de l'immobilier. CAP Prévoyance communique aussi que le portefeuille consolidé affiche une note de durabilité, à savoir une qualité globale ESG moyenne au-delà de B+. Ce niveau est supérieur à celui de l'indice de référence (B). Cette qualité favorable est due à une forte allocation dans les actions et les obligations suisses, mais également à une sélection diligente.

Dans son Rapport d'activité 2021, CAP Prévoyance informe de ses démarches en cours : «Dans le cadre des mandats en gestion indicielle, l'utilisation d'indices de référence adaptés a été privilégiée en dialoguant avec les gérant-e-s de portefeuilles. Il s'agit soit d'indices de références disponibles sur le marché, soit d'indices filtrés selon la méthodologie propre au ou à la gérant-e. Un effort important a été mis en œuvre avec le dépositaire des titres afin de mettre sur pied un rapport dédié à

l'investissement responsable (ESG Risk Management Report). Ce rapport devrait permettre d'obtenir régulièrement, au niveau des portefeuilles, des compartiments et de la consolidation, une analyse des risques ESG des valeurs mobilières. Il s'agit notamment de pouvoir effectuer une analyse de la qualité ESG des investissements, de l'exposition aux controverses, du respect de la politique d'exclusion et de l'empreinte carbone des placements (état des lieux et trajectoire). Les premières données issues de ces rapports confirment le bon profil ESG des investissements en valeurs mobilières, notamment au niveau environnemental, et de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles».

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Il ressort du Rapport d'activité 2020 et de la nouvelle version de la Charte d'investissement responsable que CAP Prévoyance tient compte des risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Décarbonisation

Dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informe que sa mesure des émissions du CO2 liées au portefeuille a révélé que celles-ci est inférieure de près de –21% à l'indice de référence. Des expositions résiduelles, bien qu'inférieures à l'indice de référence, sont encore constatées dans les domaines des énergies fossiles (2.1%) et du charbon (0.6%), notamment dans le cadre des actions et obligations internationales. De plus, dans l'application de sa nouvelle version de la Charte d'investissement responsable, CAP Prévoyance annonce l'exclusion des entreprises de l'extraction et l'utilisation du charbon et des entreprises des énergies fossiles dont l'extraction est controversée.

Selon le Rapport d'activité 2022, les émissions du CO2 liées au portefeuille étaient inférieures de 25% à l'indice de référence – l'unité n'est pourtant pas identifiée. Le Rapport d'activité 2023 et le Rapport d'activité 2024 ne présentent pas de nouvelles sur ce point.

Impact Generating Investing

En décembre 2020, CAP prévoyance communiquait que un pool d'investisseurs institutionnels romands (Retraites Populaires, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse intercommunale de pensions (CIP), Profelia, Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP), Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), CAP Prévoyance et Vaudoise Assurances) s'associait à d'importantes caisses de pensions nordiques afin d'investir dans AIP Infrastructure II, un fonds d'infrastructure lié à la transition énergétique. Dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informait que les investissements liés aux thèmes durables seraient, bien qu'en augmentation, restaient relativement modestes pour le portefeuille global (moins de 5%). Les principaux thèmes concernés sont les énergies propres, l'eau, les obligations vertes et les obligations durables.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'ampleur et la mention spécifique des activités durables soutenues restent peu définies.
- Par exemple la part de Green Bonds dans les portefeuilles obligations suisses et étrangères, pour être considérées comme « Impact Generating Investing » avec une additionalité par rapport au marché, doivent dépasser la «part de toute façon» du marché correspondant.
- L'Alliance climatique postule de manière conservatrice une part d'environ 1% de Green Impact Generating Investing sur les actifs.

Adhésion à des associations de développement durable

CAP Prévoyance est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

En tant que membre des deux Ethos Engagement Pools, la CAP participe à leur Active Ownership en matière d'ESG et de climat. Par le biais des pools Ethos, elle collabore en particulier à l'initiative globale d'investisseurs Climate Action 100+ et participe activement à d'autres activités positives en matière de durabilité de l'Investor Stewardship.

Important : lisez les exposés des motifs et les détails des engagements dans le sous-chapitre correspondant à l'engagement sur la fiche d'information de la CPEV, qui est également membre des Pools Ethos.

Depuis longtemps, CAP Prévoyance exerce ses droits de vote par l'intermédiaire de Ethos auprès d'environ 500 entreprises étrangères. Elle rend compte de manière transparente des résultats. Dans le cas des entreprises climatiquement négatives (en particulier les compagnies pétrolières et gazières), Ethos vote systématiquement en faveur de toutes les résolutions favorables au climat et contre la direction. Sur cet axe, elle se comporte de manière positive pour le climat.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Déjà dans son Rapport d'activité 2020, CAP Prévoyance informait de sa mesure des émissions financées de CO2. De plus, elle communiquait ses conclusions sur sa participation au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020 fondé sur le modèle PACTA : «Les résultats ont montré que CAP Prévoyance se compare favorablement à ses pairs, c'est-à-dire à l'univers des caisses de pensions ayant participé au test. Par rapport aux objectifs visés, il reste une marge de progression».

Commentaire de l'Alliance Climatique

- CAP Prévoyance a publié de manière générale son « empreinte carbone » par rapport au benchmark de référence seulement dans les rapport 2020 et 2022.
- Le Rapport d'activité 2023 et le Rapport d'activité 2024 ne présentent pas de nouvelles sur ce point.
- Il manque un reporting s'alignant sur les recommandations ASIP et les Swiss Climate Scores.
- L'unité de mesure de l' »empreinte carbone » n'est pas publiée.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Il ressort de sa nouvelle version de la Charte d'investissement responsable que CAP Prévoyance est en principe déterminée à reduire progressivement les émissions de gaz de serre financées.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

Caisse de pension « Good Practice »:

- Basée sur sa nouvelle version de la Charte d'investissement responsable, CAP Prévoyance dispose d'une politique de durabilité globale.
- Avec l'élimination des producteurs de charbon et d'électricité basée sur le charbon des portefeuilles d'actions et obligations, elle a fait un premier pas pour décarboniser ses investissements.
- En 2023, elle avait réalisé une réduction de 25 % de l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations par rapport au benchmark respectif.
- Green Impact Generating Investing avec une part notable d'environ 1% sur les actifs.
- Prise d'influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Tendance 2020-2025 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec sa décarbonisation partielle des actions et des obligations, CAP Prévoyande est sur une voie qui, si elle s'accompagne de mesures supplémentaires et équivalentes dans le cadre des axes d'action énumérés ci-dessous, peut être considérée comme conforme à la trajectoire de réduction fondée sur des données scientifiques visant à limiter le réchauffement climatique à l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.
- La transition complète des actions et des obligations d'entreprises vers des mandats visant une intégration de la durabilité et und décarbonisation profonde est encore en suspens.
- Un objectif concret de zéro net de CO2e financé, à atteindre au plus tard en 2040, conformément aux dispositions les plus avancées du Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance reste encore à définir.
- Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, une réduction de 60 % par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2030, ainsi qu'une trajectoire ambitieuse vers le zéro net d'émissions de gaz à effet de serre financées, pas beaucoup plus tard que 2040, déterminée en fonction du budget résiduel d'émissions de gaz à effet de serre scientifiquement établi à ce moment-là, conformément à l'exemple à suivre le plus avancé à ce jour, le One Earth Model du UN Environment Programme-Financial Initiative (UNEP-FI).
- Conformément au Target Setting Protocol der UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, et afin de soutenir explicitement les UN-Sustainable Development Goals, il est également nécessaire de développer de manière significative l'«Impact Generating Investing», en se concentrant exclusivement sur des activités économiques durables, conformément à la Taxonomie de l'UE relative aux activités économiques positives pour le climat et à la taxonomie IRIS+ du Global Impact Investing Network (GIIN), qui inclut également les activités socialement positives.
- Afin de contribuer au succès de la Stratégie nationale de développement durable de la Confédération, qui engage également le marché financier, il est recommandé de mettre en place un «Impact Generating Investing» crédible afin de soutenir de manière optimale les UN-Sustainable Development Goals applicables.

Activités politiques

2016 : La Résolution Joris Vaucher (Les Verts) au Conseil communal de la ville de Genève „Désinvestissons du pétrole, du gaz et du charbon: vers une Ville de Genève «zéro fossile»", demande de saisir l'opportunité de la campagne internationale de désinvestissement des énergies fossiles pour en faire autant avec les investissements de la Ville de Genève pour ses fonds propres, notamment à travers CAP Prévoyance. L'objet est soutenu par le conseil communal et renvoyé à la Commission des finances. Lors d'une audition, la représentante du gouvernement de la ville rappelle l'autonomie de décision de l'organe suprême paritaire de la caisse qui impliquerait aucun pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen", Allgemeine Juristische Praxis, 2017, qui affirme la compétence des cantons et des communes de réglementer spécifiquement les placements pour des raisons éthiques.

Janvier 2018 : La Commission des finances demande un rapport (non publié) de la part du gouvernement et de CAP Prévoyance. Elle accepte la Résolution, qui est ainsi inscrite à l'ordre du jour du parlement. Les membres des

Verts, du PS, d'Ensemble à Gauche, du PDC et de l'UDC annoncent que leurs partis iront voter pour la Résolution afin d'envoyer un signal clair à CAP Prévoyance.

Janvier 2019 : la Résolution Joris Vaucher est acceptée au Conseil communal.

Janvier 2021 : La Question écrite Philippe de Rougemont et Denis Ruysschaert «Où en est le désinvestissement fossile de la Caisse de pension de la Ville (CAP)» soulève, en référence a ce Rating de l'Alliance climatique, la nécessité de l'élaboration d'une stratégie climatique avec décarbonisation des portefeuilles par la CAP.

Mars 2021: Dans sa réponse, le Conseil administratif affirme qu'une décarbonisation fait depuis longtemps partie des critères ESG appliqués par la CAP et q'une stratégie climatique serait «bel et bien présente». Au moins, il promet de faire valoir les préoccupations soulevées via ses représentants au sein du Conseil de CAP Prévoyance.

Dialogue entre assuré-e-s et caisse

Groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance pour le désinvestissement

Mars 2019 : le groupe d'assuré.e.s de CAP Prévoyance envoie une lettre au Conseil de fondation au nom des participants CAP Prévoyance de retraites-sans-risques.ch. Il soutient la voie choisie par la Caisse (voir ci-dessus) du désengagement progressif des «secteurs sensibles» et le principe de sélection d'entreprises «best-in-class», et il s'attend à ce que la sensibilité inclue également la compatibilité climatique. Cependant, compte tenu des risques financiers liés au climat et des opportunités de rendement offertes par la transition énergétique, il s'attend que le réexamen en cours de la Charte relative aux principes d'investissements responsables (voir ci-dessus) aboutisse, sous le volet de l'intégration des facteurs ESG (Environment, Social, Governance), à une stratégie climatique systématique.

Juin 2019 : dans sa réponse, CAP Prévoyance ne se prononce pas sur les attentes de décarbonisation de ses portefeuilles, mais indique qu'elle dispose déjà d'un portefeuille intégrant les critères ESG et qui «affiche un bon résultat au regard de l'empreinte carbone». Ceci, sans donner d'informations précises sur son ampleur. De plus, elle informe que les instances de la Fondation «procèdent actuellement à un réexamen de la Charte des investissements responsables et des différents mandats et indices intégrant les facteurs dits ESG» (Voir l'évaluation des progrès climatiques potentiels de l'intégration ESG ci-dessus).